


REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Torcy Canton d'Ozoir-La-Ferrière			<b>PROCES-VERBAL</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY 77 150</b>		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration	L'an deux mil vingt, le dix-neuf décembre à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame FONTBONNE Anne-Laure, Maire.  <b>Présents : 11</b> Mme Anne-Laure FONTBONNE, Mme Séverine DESMIER DE CHENON, Mme Annick JOUBERT, Mme Johanne BERGER, Mme Marie-Claude BOIME-HERBIN, Mme Patricia BAUDOT M. Franck TONDEUR, M. Gérard GIBAUT, M. Grégoire CORDESSE, M. Aurélien VANDIERENDONCK, M. François SUEUR  <b>Absent(s) excuse(s) : 04</b> Mme Élise LARDEUX ayant donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE, Mme Valérie LENOBLE ayant donné pouvoir à Mme Patricia BAUDOT, M. Alexandre HEBERT ayant donné pouvoir à M. Gérard GIBAUT, M. Eric SERAFIN-BONVARLET ayant donné pouvoir à Mme Séverine DESMIER DE CHENON  <b>Absent(s) : 00</b>  Monsieur Franck TONDEUR a été nommé secrétaire		
15	15	13			
Date de convocation 14/12/2020  Date d'affichage 14/12/2020					

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 10h06.

Le compte-rendu de la séance du 25 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

*Mme Patricia BAUDOT, conseillère municipale, indique qu'elle n'a pas réussi à ouvrir le procès-verbal du 28 juillet 2020 envoyé en pièce jointe par mail. Madame le Maire lui transmet une copie papier en main propre. Après lecture du document, Mme BAUDOT indique ne pas avoir de remarques.*

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

### **Objet n°1 : Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**

*Les personnes non élues acceptent toutes de participer à cette commission. La liste est approuvée à l'unanimité.*

#### **Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-32,

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1650,

**CONSIDÉRANT** que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs composés de sept membres soit le Maire ou son représentant et six commissaires,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande du Directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant au maximum douze noms pour les membres titulaires et au maximum douze noms pour les membres suppléants parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et les six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs,

**Après avoir délibéré à l'unanimité,**

Propose la liste suivante de membres titulaires et suppléants au Directeur des services fiscaux :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
Alexandre Hébert	Johanne Berger
Aurélien Vandierendonck	Marie-Claude Boime Herbin
Séverine Desmier de Chenon	Elise Lardeux
Franck Tondeur	Eric Sérafin-Bonvarlet
Gérard Gibault	Didier Moreaux
Patrick Coppel	François Sueur
Jean-Claude Le Jaouen	Philippe Jonquères
Annick Joubert	Lazhar Abdelli
Gérard Aparicio	Samantha Goinot
Morgane Ropert Charles	Grégoire Cordesse
Charles Lasry	Thomas Fillon
Caty Boyard	

**Objet n°2 : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

*Le vote à main levée est accepté à l'unanimité.*

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-22,

**VU** le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 22 et 23,

**CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres des communes de moins de 3 500 habitants est composée du Maire ou son représentant et trois membres du conseil municipal élus en son sein,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'élire en nombre égal des membres titulaires et des membres suppléants  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ÉLIT** les membres titulaires et suppléants comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Franck TONDEUR	Eric SERAFIN-BONVARLET
Séverine DESMIER de CHENON	Johanne BERGER
Patricia BAUDOT	Valérie LENOBLE

**Objet n°3 : Désignation d'un correspondant Défense**

Madame le Maire informe qu'un correspondant défense peut être désigné par le Conseil Municipal.

Ce correspondant a vocation à développer le lien Armée-Nation et à ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour sa commune.

Suite aux dernières élections municipales, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un correspondant défense.

La candidature de Madame Séverine DESMIER DE CHENON est proposée.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DESIGNE** Séverine DESMIER DE CHENON en tant que correspondante défense.

#### **Objet n°4 : Désignation des membres élus du bureau de l'Association des Chasseurs**

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à l'élection des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au bureau de l'Association des Chasseurs,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de désigner un membre,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DESIGNE** Franck TONDEUR le représentant suivant parmi les membres du Conseil Municipal pour siéger au bureau de l'Association des Chasseurs

#### **Objet n° 5 : Décision modificative du budget primitif 2020 de la Commune**

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif 2020 de la Commune,

**CONSIDÉRANT** que des ajustements doivent être opérés pour assurer l'exécution de ce budget,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de modifier le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2020 comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses	
Chapitre 022 - Dépenses Imprévues	
Compte 022 - Dépenses Imprévues	-9 585,22 €
Total	-9 585,22 €
Section de fonctionnement - Dépenses	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Compte 6811 : Dotations aux amortissements des Immobilisations	7 170,76 €
Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles	
Compte 678 : Autres charges exceptionnelles	2 414,46 €
Total	9 585,22 €

Section Investissements - Dépenses	
Chapitre 020 - Dépenses Imprévues	
Compte 020 - Dépenses Imprévues	-2 411,51 €
Total	-2 411,51 €
Section Investissements - Dépenses	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	
Compte 202 : Frais, documents urbanisme, numérisation	2 411,51 €
Total	2 411,51 €

### Questions diverses

Mme BAUDOT indique que la barrière en bois située sur la piste cyclable est esthétique mais pas toujours visible en fonction de l'endroit où l'on se trouve, surtout à la sortie de la forêt. Mme BAUDOT demande s'il est possible d'ajouter un panneau de signalisation.

M. François SUEUR, conseiller municipal indique que les travaux de la piste cyclable ont débuté sans faire d'information préalable et que rien n'est respecté. Un accord avait été pris entre la Communauté de communes et les agriculteurs mais que rien n'a été signé. Il attend un retour. Les travaux ont commencé sans signature. Madame le Maire répond que ses propos ne sont pas vrais car ils ont été signés par Mme et M. SUEUR, les parents de M. François SUEUR. M. SUEUR ajoute que la date butoir est le 30 novembre 2020.

Le garage situé Chemin des Clos pose question, notamment sur le droit de construire car il semble qu'il est situé sur une zone inconstructible.

Mme BAUDOT propose de discuter avec le gérant du Golf pour savoir une signalétique pourrait être installée pour signaler le golf au niveau du chemin communal à droite après l'hôpital Forcilles en direction de Lésigny.

*Mme BAUDOT demande s'il est possible de passer la VC3 en route départementale. Étant donné que la route est partagée entre Lésigny et Férolles-Attilly et le Département, il est proposé de demander la pose d'une signalétique au Département.*

*Madame le Maire indique qu'il n'y a pas de représentant au SYAGE, ce qui n'engendre aucun impact pour la ville.*

*L'éclairage de la Grande Rue, notamment les mâts, ne fonctionnent pas correctement depuis qu'il y a un changement de prestataire.*

*A la question sur les aides accordées pour l'achat d'un vélo électrique, il est répondu que la commune n'en accorde pas, que la Communauté de Communes ne le prévoit pas mais que le Conseil régional en accorde.*



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.